

Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
Compte rendu	u sommaire séance (	⊔ du Conseil municipal du	18 mars 2021

Compte rendu sommaire

Ce document vaut

COMPTE RENDU SOMMMAIRE: art L 2121-25 du CGCT AFFICHAGE DELIBERATIONS: art L 2131-1 du CGCT

L'an deux mil vingt et un à vingt heures, le dix-huit mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quinze mars, (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Buissonnière en séance sans public conformément aux mesures sanitaires, diffusée en direct sur

https://www.youtube.com/channel/UCt4OBgXKl30wchNEVxeOcCQ?view\_as=subscriber sous la présidence du Maire Henri DE MEYRIGNAC

Etaient présents à la séance : Henri de MEYRIGNAC, Martial DEVOVE, Fatima ABERKANE-JOUDANI, , Jean Louis MASSON, , Nicolas COCHET, Catherine FOURNIER, Julien GUERIN, Annie MOLLEREAU, Fabio GIRARDIN, Isabelle CAKIR, Michel GARD, Maryse AUDAT, Aurélien BOUTET, Céline ERADES, Alain VALOT, Viviane JANET, Bernard DEFAYE, Dany AMIOT, Marc GARNIER, Alain BOULET, Christiana DE ALMEIDA, Aurélien MASSOT, Stella AKUESON, Nathalie BEAULNES-SERENI, Jean-Marc JUDITH, Philippe ESPRIT, Arnaud MICHEL, , Sabrina VALENTE, Didier **GAVARD** 

Absents ayant donné pouvoir : Patricia ROUCHON à Viviane JANET, Véronique PLOQUIN à Catherine FOURNIER, Nicole SIRVENT à Alain VALOT, Laurent VANSLEMBROUCK à Nathalie BEAULNES-SERENI

En exercice	Présents	Votants
33	29	33

Convocation	Début de séance	Secrétaire de séance	Fin de séance	Affichage
15/03/2021	20h00	Julien GUERIN	00h26	23/03/2021



Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	2021.041		

## Mr Julien GUERIN est désigné Secrétaire de séance

## Ordre du jour de la séance

1.	Approbation (	les procès-verbai	ıx du 10 novem	bre et du 1	décembre 2020
	, ,pp. 000,000,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	<u></u>		

Compte-rendu des décisions du maire

## FINANCES - MARCHES PUBLICS

- 3. Adoption du compte de gestion Budget commune année 2020
- 4. Adoption du compte de gestion Budget annexe La Passerelle année 2020
- 5. Adoption du compte administratif Budget commune année 2020
- 6. Adoption du compte administratif Budget annexe La Passerelle année 2020
- 7. Affectation du résultat M14 Budget commune année 2020
- 8. Affectation du résultat M14 Budget annexe La Passerelle année 2020
- 9. Vote du Budget primitif Budget commune année 2021
- 10. Vote du Budget primitif Budget annexe La Passerelle année 2021
- 11. Vote des taux d'imposition année 2021
- 12. Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL pour la mise aux normes du C Germain Geissler
- 13. Candidature à un FAC (Fonds d'Aménagement Communal) auprès du conseil Départementa et-Marne
- 14. Attribution des subventions aux associations année 2021
- 15. Attribution d'une subvention au CCAS année 2021
- 16. Acceptation d'un don à la Commune

#### **RESSOURCES HUMAINES**

- 17. Approbation de la convention de médecine préventive auprès du SIMT pour 2021
- 18. Gratification des stagiaires de l'enseignement
- 19. Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet
- 20. Création d'un poste de médecin territorial au sein du Centre Municipal de santé
- 21. Congés bonifiés

## SOCIAL

22. Convention d'objectifs ASSAD'RM

#### CULTURE

23. Exonération de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploi cinéma « la Grange » à Vaux-le-Pénil

#### MUNICIPALITE

- 24. Désignation d'un membre du Conseil, au sein de la CCSPL et du comité de Jumelage suite à l démission de Monsieur Jean-Paul BATISSE
- 25. Autorisation de cotisation à l'association des maires et présidents d'intercommunalité de Se Marne (AMF 77)

#### INTERCOMMUNALITE

- 26. Désignation des membres de la CLECT
- 27. Modification du périmètre du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, le SL adhésion des communes de Saint Pierre les Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-

## REMERCIEMENTS

#### QUESTIONS



Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
Compto road	, commaire céance d	lu Consail municinal du	10 mars 2021

#### POINT 1: APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 19 NOVEMBRE ET DU 17 DECEMBRE 2020

Les procès-verbaux du 19 novembre et du 17 décembre sont approuvés à l'unanimité.

#### POINT 2: COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Présentation par Monsieur le Maire

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

#### PREND ACTE des décisions suivantes

N° DECISION et date	OBJET
21D003 en date du 01	Bail précaire au 586 rue des 3 Rôdes pour Mr et Mme Bonalair pour une durée d'un mois
février 2021	à compter du 01 février 2021
21D004 en date du 1er	Bail précaire au 586 rue des 3 Rôdes pour Mr et Mme Bonalair pour une durée d'un mois
mars 2021	à compter du 01 mars 2021
	Délivrance d'une concession nouvelle, dite familiale au cimetière communal à
21D005 en date du	Madame Solange VEZIER épouse BERTOGNA emplacement E 91 allée 14 pour
26 février 2021	une durée de 30 ans à compter du 25 février 2021 (concession accordée
	moyennant la somme de 283,00 euros).
	Délivrance d'une concession nouvelle, dite familiale au cimetière communal à
21D006 en date du	Monsieur et Madame MICHELETTI Serge et Mireille emplacement E 92 allée 14
1 <sup>er</sup> mars 2021	pour une durée de 30 ans à compter du 26 février 2021 (concession accordée
	moyennant la somme de 283,00 euros).

#### **POINT 3: ADOPTION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE, ANNEE 2020**

#### Présentation par Monsieur le Maire

**CONSIDERANT** la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur Fleury, Trésorier principal de Melun Val de Seine avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

**ADOPTE** le compte de gestion de Monsieur Fleury, Trésorier principal de Melun Val de Seine, pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2020.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 33
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0



Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
Comment		du Camaail manniaimed du	10 2021

#### **POINT 4: ADOPTION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE LA PASSERELLE, ANNEE 2020**

## Présentation par Monsieur le Maire

**CONSIDERANT** la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur Fleury, Trésorier principal de Melun Val de Seine avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

**ADOPTE** le compte de gestion de Monsieur Fleury, Trésorier principal de Melun Val de Seine, pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2020.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

#### POINT 5 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE, ANNEE 2020

Présentation par Monsieur le Maire - Mme Fatima ABERKANE-JOUDANI est désignée présidente de la séance

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif 2020, a procédé à l'élection d'un autre président de séance en application de l'article L2121-14 du CGCT, **CONSIDERANT** que Monsieur le Maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2020.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL

ADOPTE le compte administratif Budget Commune de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	Reste à réaliser	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	2 451 643,08	412 970,39	14 942 093,33
RECETTES	2 400 430,84	310 326,96	16 728 585,68
RESULTAT	- 51 212,24	- 102 643,43	1 786 492,35

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

**POUR** : 25 **CONTRE** : 0

ABSTENTION: 7 (Mmes BEAULNES-SERENI et VALENTE, MS ESPRIT, JUDITH, GAVARD et MICHEL et pouvoir de M

VANSLEMBROUCK)



Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	N°2021.014 à	N°2021.014 à 15/03/2021

#### POINT 6: ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LA PASSERELLE, ANNEE 2020

Présentation par Monsieur le Maire - Mme Fatima ABERKANE-JOUDANI est désignée présidente de la séance

En exercice	Présents	Votants
33	28	32

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif 2020, a procédé à l'élection d'un autre président de séance en application de l'article L2121-14 du CGCT, **CONSIDERANT** que Monsieur le Maire a guitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2020.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

ADOPTE le compte administratif Budget annexe La Passerelle de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	Reste à réaliser	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	125 219,86	0,00	11 625,93
RECETTES	61 064,73	0,00	169 482,44
RESULTAT	-64 155,13	0,00	157 856,51

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 32 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

## POINT 7: AFFECTATION DU RESULTAT M14 BUDGET COMMUNE, ANNEE 2020

#### Présentation par Monsieur le Maire

CONSIDERANT qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

**CONSIDERANT** que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE

D'AFFECTER le résultat du budget de la commune comme suit :



Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
Camanda nandi		du Consoil municipal du	10 mars 2021

792 235,35 euros
1 786 492,35 euros
2
153 855,67 euros
1 632 636,68 euros

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

**POUR** : 26 **CONTRE** : 0

ABSTENTION: 7 (Mmes BEAULNES-SERENI et VALENTE, MS ESPRIT, JUDITH, GAVARD et MICHEL et pouvoir de M

VANSLEMBROUCK)

## POINT 8: AFFECTATION DU RESULTAT M14 BUDGET ANNEXE LA PASSERELLE, ANNEE 2020

#### Présentation par Monsieur le Maire

## **CONSIDERANT** qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ; - soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

**CONSIDERANT** que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement

## APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL DECIDE

D'AFFECTER le résultat du Budget annexe La Passerelle comme suit :



Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
		du Conseil municipal du	40 0004

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté 2019	
Excédent antérieur reporté 2019	95 732,78 euros
RESULTAT DE L'EXERCICE	157 856,51 euros
(cumulé au 31.12.20)	
EXCEDENT AU 31.12.20	
Affectation obligatoire à l'apurement du	
déficit résiduel de la SI	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve	64 155,13 euros
(compte 1068) en SI	
Report à nouveau créditeur en section	93 701,38 euros
de fonctionnement 002	

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 33
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

## POINT 9: VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET COMMUNE, ANNEE 2021

# Présentation par Fabio GIRARDIN

**CONSIDERANT** que le Budget primitif pour l'exercice 2021 est équilibré en section de fonctionnement et d'investissement

## APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE

D'ADOPTER le Budget Primitif Commune 2021.

A2 + A3

#### VILLE DE VAUX LE PENIL - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	E
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Спар.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011 012 014 65	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES ATTÉNUATIONS DE PRODUITS AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 908 939.00 10 206 028.00 225 130.00 480 837.00		4 095 878.00 10 188 350.00 227 478.00 505 688.00	4 095 878.00 10 188 350.00 227 478.00 505 688.00	4 095 878.00 10 188 350.00 227 478.00 505 688.00
Total d	es dépenses de gestion courante	14 820 934.00		15 017 394.00	15 017 394.00	15 017 394.00
66 67 022	CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES DEPENSES IMPREVUES	363 511.00 21 112.00 133 422.94		323 478.00 10 300.00 125 551.68	323 478.00 10 300.00 125 551.68	323 478.00 10 300.00 125 551.68
Total d	es dépenses réelles de fonctionnement	15 338 979.94		15 476 723.68	15 476 723.68	15 476 723.68
023 042	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	733 940.00 367 152.00		1 519 369.00 312 100.00	1 519 369.00 312 100.00	1 519 369.00 312 100.00
Total d	les dépenses d'ordre de fonctionnement	1 101 092.00		1 831 469.00	1 831 469.00	1 831 469.00
TOTAL		16 440 071.94		17 308 192.68	17 308 192.68	17 308 192.68

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

= 17 308 192.68

1 632 636.68

## TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libelé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vota)
013 70 73 74 75	ATTENUATIONS DE CHARGES PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS IMPOTS ET TAXES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	110 290.00 1 314 622.00 12 788 917.00 1 220 608.00 88 382.00		107 159.00 1 445 797.00 12 834 459.00 1 195 222.00 75 841.00	107 159.00 1 445 797.00 12 834 459.00 1 195 222.00 75 841.00	107 159.00 1 445 797.00 12 834 459.00 1 195 222.00 75 841.00
Total d	es receites de gestion courante	15 522 819.00		15 668 478.00	15 658 478.00	15 658 478.00
76 77	PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS	125 018.00		17 078.00	17 078.00	17 078.00
Total d	es recettes réelles de fonctionnement	15 647 837.00		15 675 556.00	15 675 556.00	15 675 556.00

TOTAL 15 647 837.00 15 675 556.00 15 675 556.00

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

17 308 192.68

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 1 831 469.00

#### VILLE DE VAUX LE PENIL - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	li li
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libelé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20 204 21 23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS Total des opérations d'équipement	61 687 48 60 335,36 971 193,49 1 076 641,34	29 798.40 5 298.86 113 065.67 264 807.46	160 410.00 39 697.00 325 304.00 1 807 892.00	160 410.00 39 697.00 325 304.00 1 807 892.00	190 208.40 44 995.86 438 369.67 2 072 699.46
Total d	es dépenses d'équipement	2 169 857.67	412970.39	2 333 303.00	2 333 303.00	2746 273.39
10 1068 13 16	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Excédents de fond, capitalisés SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	107 055.70 74 778.00 731 574.00		2 247.00 642 255.00	2 247.00 642 255.00	2 247.00 642 255.00
Total d	es dépenses financières	913 407.70		644 502.00	644 502.00	644 502.00
45x1	Total des opérations pour compte de ters					
Total d	es dépenses réelles d'investissement	3 083 265.37	412970.39	2977 805.00	2977805.00	3 390 775.39
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	17 999.00				
Total d	es dépenses d'ordre d'investissement	17 999.00				
TOTAL		3 101 264.37	412 970 39	2977 805.00	2977 805.00	3 390 775.39

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 51 212.24

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

#### 3 441 987.63

=

=

#### RECEITES DINVESTISSEMENT

Chap.	Libelé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138	319 373.80	39 832.00	303 489.00	303 489.00	343 321.00
Total d	les recedes d'équipement	319 373.80	39 832.00	303 489.00	303 489.00	343 321.00
10 1068 024	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Excédents de fonct capitalisés PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	636 544.00 916 771.76 400 000.00	270 494.96	372 847.00 153 855.67 470 000.00	372 847.00 153 855.67 470 000.00	643 341.96 153 855.67 470 000.00
Total d	les recettes financières	1953 315.76	270 494.96	996 702.67	996 702.67	1 267 197.63
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total d	les recettes réelles d'investissement	2 272 689.56	310 326.96	1 300 191.67	1 300 191.67	1 610 518.63
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI 041 OPERATIONS PATRIMONIALES		733 940.00 367 152.00 17 999.00		1 519 369.00 312 100.00	1 519 369.00 312 100.00	1 519 369.00 312 100.00
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	1 119 091.00		1 831 469.00	1 831 469.00	1 831 469.00
TOTAL		3 391 780.56	310 326.96	3 131 660.67	3 131 660.67	3 441 987.63

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total-Résultat)

3 441 987.63

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 1831 469.00



Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
10,00,2021		15, 65, 1611	20,00,00

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

**POUR :** 21 **CONTRE** : 0

ABSTENTION: 12 (Mmes BEAULNES-SERENI, VALENTE, CAKIR et AMIOT, MS ESPRIT, JUDITH, GAVARD, MICHEL, pouvoir de

M VANSLEMBROUCK, GUERIN, BOUTET et BOULET)

## POINT 10: VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE LA PASSERELLE, ANNEE 2021

## Présentation par Fabio GIRARDIN

**CONSIDERANT** que le budget primitif pour l'exercice 2021 est équilibré en section de fonctionnement et d'investissement

## APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL DECIDE

D'ADOPTER le Budget Primitif annexe La Passerelle 2021

#### VILLE DE VAUX LE PENIL - BUDGET ANNEXE LA PASSERELLE - Exercice : 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
66	CHARGES FINANCIERES	11 627.00		7 748.00	7748.00	7 748.00
Total d	les dépenses réelles de fonctionnement	11 627.00		7 748.00	7 748.00	7 748.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	157 855.78	DATE OF L	159 411.38	159 411.38	159 411.38
Total	les dépenses d'ordre de fonctionnement	157 855.78		159 411.38	159 411.38	159 411.38
TOTAL	-	169 482.78		167 159.38	167 159.38	167 159.38

#### D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

167 159.38

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	73 750.00		73 458.00	73 458.00	73 458.00
Total d	es recettes de gestion courante	73 750.00		73 458.00	73 458.00	73 458.00

Total des recettes réelles de fonctionnement	73 750.00	73 458.00	73 458.00	73 458.00

		-	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement			



Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
		1 0 " 11 11	10 0001

TOTAL	73 750.00	73 458.00	73 458.00	73 458.00
				+
R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF RE	EPORTE OU ANTICIPE			93 701.38
			\! <u>.</u>	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)				
Pour information : AUTOF!NANCEMENT PREVISIO	NNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INV	ESTISSEMENT	159 411.38	

## VILLE DE VAUX LE PENIL - BUDGET ANNEXE LA PASSERELLE - Exercice : 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
23	IMMOBILISATIONS EN COURS Total des opérations d'équipement	96 346.78		97 185.38	97 185.38	97 185.38
Total d	les dépenses d'équipement	96 346.78		97 185.38	97 185.38	97 185.38
1068 16	Excédents de fonct. capitalisés EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	61 509.00		62 226.00	62 226.00	62 226.00
Total d	les dépenses financières	61 509.00		62 226.00	62 226.00	62 226.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
Total d	les dépenses réelles d'investissement	157 855.78		159 411.38	159 411.38	159 411.38
Total o	les dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		157 855.78		159 411.38	159 411.38	159 411.38

64 155.13 D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

223 566.51 TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total + Résultat)

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
1068	Excédents de fonct. capitalisés	61 064.73		64 155.13	64 155.13	64 155.13
Total d	es recettes financières	61 064.73		64 155.13	64 155.13	64 155.13
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total d	es recettes réelles d'investissement	61 064.73		64 155.13	64 155.13	64 155.13
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	157 855.78		159 411.38	159 411.38	159 411.38



Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
Comente non de		du Cansail municinal du	10 mars 2021

Total des recettes d'ordre d'investissement	157 855.78	159 411.38	159 411.38	159 411.38
TOTAL	218 920.51	223 566.51	223 566.51	223 566.51
	- A		•	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTI	E OU ANTICIPE			
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT C	CUMULEES (Total+Résultat)			223 566.51
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL D	DEGAGE PAR LA SECTION DE FONO	CTIONNEMENT	159 411.38	

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

#### **POINT 11: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2021**

#### Présentation par Fabio GIRARDIN

CONSIDERANT que conformément à ce qui a été annoncé lors du débat sur le rapport d'orientations budgétaires, la commune maintient les taux d'imposition votés en 2020. CONSIDERANT que le service de fiscalité directe locale nous informe le 17 février 2021 que la commune récupère dès 2021 la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La commune maintient la pression fiscale à l'identique de 2020, le taux foncier bâti de 2021 devra être égal au taux communal de 2020 majoré du taux départemental de 2020 (18% pour la Seine et Marne)

## APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL DECIDE

**DE PROROGER** pour 2021, les taux d'imposition votés pour l'année 2020 et de majorer le taux départemental de 18% pour la Seine-et-Marne sur le taux de la taxe foncière bâti :

	TAUX communal	TAUX	TAUX	
	2020	Communal de base	Communal majoré du taux	
		2021	départemental 18%	
			2021	
Taxe Foncière Bâti	21,48 %	21,48 %	39,48 %	
Taxe Foncière Non Bâti	57,44 %	57,44 %	57,44 %	

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant ?



Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage	
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021	
Cananda nandi	Compute way do a superior of many div Compail may misimal div 10 maga 2021			

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

<u>POINT 12 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DSIL 2021) POUR LA MISE AUX NORMES ET LA SECURISATION DE L'EQUIPEMENT PUBLIC, LE GYMNASE GERMAIN GEISSLER</u>

## Présentation par Fabio GIRARDIN

CONSIDERANT l'aide financière allouée par la CAMVS dans le cadre du fonds de concours et la décision en date du 18 novembre 2020 de la commission permanente Régionale, et afin de réduire au maximum le reste à charge communal, CONSIDERANT que ce projet est éligible à la dotation de soutien à l'investissement local, dans le cadre des dispositifs de mise aux normes et sécurisation des équipements publics et rénovation thermique, CONSIDERANT qu'après contact avec les services de la préfecture et de la CAMVS, il apparait que la subvention sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL à un taux de 16.66% peut être réévaluée tout en respectant le règlement d'attribution du fonds de concours, il est donc proposé un nouvel échéancier financier. VU le plan prévisionnel de financement joint,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 32.25 % du montant total H.T des travaux soit la somme de 154 773.32 € pour la réhabilitation et mise aux normes du gymnase Germain Geissler, auprès de l'État dans le cadre du DSIL 2021, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document en conséquence, **CONFIRME** l'inscription budgétaire 2021 pour l'opération citée, **ATTESTE** que les travaux n'ont reçu aucun engagement à ce jour.

#### **ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL**

## REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DU GYMNASE GERMAIN GEISSLER

Opérations	Montants proposés € H.T	Montants retenus par la CAMVS	Taux subvention Appliqué Selon dispositif CAMVS	Part communale	Fonds concours notifié CAMVS	Subvention votée REGION	Subvention prévisionnelle DSIL 2021
REFECTION DE L'ETANCHEITE	353 531.00			132 574.13	132 574.13		
CREATION D'UN LOCAL DE STOCKAGE	21 383.95			8 018.98	8 018.98		
MISE AUX NORMES PMR	5 421.75			2 033.16	2 033.16		
	380 336.70	380 336.70	37.5 %	142 626.27	142 626.27		1 - 1 - 10
REMPLACEME NT DU SOL EN RESINE COULEE	91 145.83						
REMPLACEMENT DES ACCESSOIRES SPORTIFS	8 543.33						
	99 689.16						
MONTANT € H.T GLOBAL	480 025.86			142 626.27	142 626.27	40 000.00	154 773.32
Taux de subventions				29.71%	29.71%	8.33%	32.25%



Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
Compto rande	commaire céance	du Consoil municipal du	10 mars 2021

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

POINT 13 : CANDIDATURE A UN FAC (FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL) AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE

#### Présentation par Fabio GIRARDIN

**CONSIDERANT** l'opportunité pour la Commune de Vaux-le-Pénil de candidater au Fonds d'Aménagement Communal, afin de mettre en œuvre un projet de développement communal,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

**AUTORISE** Monsieur le Maire à valider la candidature de la Commune à un FAC auprès du Conseil départemental de Seine-et-Marne

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

## POINT 14: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE VAUX-LE-PENIL — ANNEE 2021

#### Présentation par Céline ERADES

En exercice	Présents	Votants	Ne prennent pas part au vote
33	29	26	7

**CONSIDERANT** les dossiers de demandes de subventions établies par les différentes associations de la ville, **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL** 

**DECIDE** d'attribuer aux associations les subventions décrites dans le tableau annexé pour un montant total de 198 132 € et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Commune 2021.

Ms GUERIN, DEVOVE, GARNIER, DEFAYE et GARD ainsi que Mmes AMIOT et MOLLEREAU sont impliqués dans les bureaux ou conseils d'administration de certaines associations Pénivauxoises. Pour cela, ils ne peuvent prendre part à ce vote.



Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	1	d. 6ili-in al d.	40 2024

# Attribution des subventions aux associations de Vaux le Pénil – année 2021

Libellé du tiers		Année 2021
CGOSM VAUX LE PENIL (regroupement)		77 000
ASSAD'RM		20 000
ASSOCIATION DES COMMERCANTS		0
COMITE DES FETES		0
VAUX MUSIQUE SUR SCENE		120
FCPE 77 DU COLLEGE		80
FCPE LYCEE SIMONE SIGNORET		0
AGIR POUR LES ENFANTS		240
Familles laïques de VLP		2 500
ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE (FNACA)		300
ASS.DES DONNEURS DE SANG		715
ASS. PROTECTION NATURE ENVIRONN		200
DEFENSE ET SAUVEGARDE DES CYGNES		150
FCPE PRIMAIRE	CDPE77 1P46 Vaux le pénil Primaire	80
VAUX CHATS		100
COMITE DE JUMELAGE		3 000
ESPAGNE AMIE		0
COOP.SCOL. MATERNELLE G.DUMONT		1 776
COOP.SCOL. MATERNELLE ROUCHON		1 749
COOP.SCOL. MATERNELLE R. ROLLAND		1 781
ASSOCIATION LES 3 RODES-DUMONT		4 967
BEUVE ET GANTIER SPORT SCOL USEP		4 290
ASSOCIATION SPORTIVE R.ROLLAND		4 535
FOYER SOCIO-EDUCATIF LYCEE POLYV,		250
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE		275
ASS. SPORTIVE DU COLLEGE		520
ASS.SPORT.LYCEE POLYVALENT		155
FOYER DES JEUNES D'EDUC. POPULAIRE	CLUB LOISIRS ET CREATIONS	3 600
CLUB RENCONTRES		500
LA CARTE BRIARDE		100
ASSOC.CERF VOLANT CLUB DE VAUX		150



Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
			40 2024

CHORALE CHANTERELLE	0
PIANO EN CHŒUR	0
VLP DANSES	600
ASS.FERME DES JEUX	0
VAUX LE PENIL JUDO	9 000
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE DE VAUX LE PENIL	1 080
ASSOCIATION VAUX YOGA	0
U.S.V TENNIS DE TABLE	2 115
USV SECTION BASKET VAUX LE PENIL	3 375
ACADEMIE VAUX LE PENIL KARATE	1 620
USV CYCLOTOURISME	0
USV SECTION PETANQUE	500
VOLLEY BALL LA ROCHETTE	2 000
USV SECTION GYM VOLONTAIRE	500
VAUX LE PENIL ATHLETISME	6 000
LA ROCHETTE-VAUX FOOTBALL CLUB	11 700
ASSOCIATION A VAUX MOTOS	360
C.I.D.F.F	2 000
SECOURS POPULAIRE Français	3 000
SECOURS CATHOLIQUE	3 000
SPA	500
LES RESTOS du CŒUR	4 000
CLUB LE BON TEMPS	0
CLUB RENCONTRES (Voyage municipal)	0
COMITE DE PARRAINAGE DES ANCIENS	12 000
CGRM RIVAGE	5 049
DAL	600
Montant total	198 132 €

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

**POUR**: 26 **CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0



Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1.6 "	40 0004

# <u>POINT 15 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VAUX-LE-PENIL</u> - ANNEE 2021

#### Présentation par Catherine FOURNIER

**CONSIDERANT** que le Centre Communal d'Action Sociale de Vaux-le-Pénil a formulé une demande de subvention d'un montant de 2 500.00 euros.

## APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

**DECIDE** d'attribuer le versement d'une subvention d'un montant de 2 500.00 euros au Centre Communal d'Action Sociale de Vaux-Le-Pénil et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Commune 2021 au compte 657362.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

#### POINT 16: ACCEPTATION D'UN DON AU PROFIT DE LA COMMUNE

#### Présentation par Monsieur le Maire

**VU** le don manuel de 5 000 euros de Monsieur BORREL à la Commune avec la condition que la somme soit affectée à la politique scolaire,

CONSIDERANT que l'exécution de cette condition rentre dans les attributions de la Commune

## APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

**ACCEPTE** le don manuel de 5 000 euros de Monsieur BORREL Philippe au profit de la Commune de Vaux-le-Pénil, leg qui sera prioritairement affecté à l'entretien des écoles.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 33
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

#### POINT 17: CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU SIMT

#### Présentation par Monsieur le Maire

CONSIDERANT que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents territoriaux en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions, CONSIDERANT que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle, et que ce service peut être établi auprès d'une association indépendante à but non lucratif (loi 1901) sous couvert d'un agrément délivré par la DIRECCTE, CONSIDERANT la volonté de la collectivité de renouveler son adhésion au SIMT.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL



Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
Causada usu di		du Consoil municipal du	10 m ara 2021

**DECIDE** d'adhérer au service de médecine préventive géré par le SIMT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer la convention à intervenir avec le SIMT et **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

#### POINT 18: INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT

#### Présentation par Monsieur le Maire

**VU** la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

**DECIDE D'INSTITUER** le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement accueillis dans la collectivité lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non. Le montant de la gratification est fixé à de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les conventions à venir.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

#### POINT 19: CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET

## Présentation par Monsieur le Maire

**VU** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, **VU** le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale

## APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

**DECIDE** de créer à compter du 01/05/2021 un emploi non-permanent au grade de rédacteur relevant de la catégorie B à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, L'agent devra justifier :

- baccalauréat minimum - Maitrise des règles de la commande publique - Maitrise des outils de bureautique - Expérience souhaitée

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

L'agent contractuel sera recruté pour une durée initiale de 1 an.



Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
		Cilisin al di	40 2024

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans si le projet n'est pas arrivé à son terme (la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans). Lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial (décret n°2020-172 du 27 février 2020). Cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat. DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

<u>POINT 20 : CREATION D'UN POSTE DE MEDECIN GENERALISTE A TEMPS NON-COMPLET AU SEIN DU CENTRE</u> MUNICIPAL DE SANTE MARIE CURIE

#### Présentation par Fatima ABERKANE-JOUDANI

VU la délibération 2020.098 en date du 29 septembre 2020 portant création d'un poste de médecin territorial hors classe à temps non-complet (60%); CONSIDERANT la nécessité d'augmenter l'offre de soin pour répondre aux besoins de la population.

## APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

**DECIDE** de créer 1 poste à temps non-complet de médecin territorial hors classe d'une durée hebdomadaire de 20 heures par semaine (catégorie A de la filière médico-sociale) pour permettre le recrutement d'un quatrième médecin généraliste.

A défaut de pourvoir statutairement cet emploi, le recrutement pourra s'effectuer sur la base de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise les collectivités territoriales à recruter des agents non titulaires pour des emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient. Dans cette hypothèse, le recrutement sera ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin. Le contrat pourra être conclu pour une durée maximale de trois ans renouvelable par décision expresse. MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération sont inscrits sur la prévisions budgétaires 2021. AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 33
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

POINT 21: PRISE EN CHARGE DES CONGES BONIFIES

Présentation par Monsieur le Maire



Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	N°2021.014 à	N°2021.014 à 15/03/2021

**VU** le décret n° 2020-851 du 2 juillet 2020 réformant les congés bonifiés dans la fonction publique publié au JO du 4 juillet 2020. Cet avantage spécifique s'accompagne :

- D'une prise en charge totale des frais de voyage (transport aérien aller-retour), pour l'agent et, sous certaines conditions pour sa famille (conjoint et enfants à charge),
- Sous certaines conditions également des frais engagés au titre des bagages transportés,
- Et enfin du règlement à l'agent d'un supplément de rémunération appelé "indemnité de cherté de vie", versé au retour de l'agent.

CONSIDERANT que trois agents peuvent bénéficier de cette mesure en 2021 :

<u>Qualité</u>	<u>Destination</u>	Réf des Agences	Montant
Educateur de Jeunes Enfants  Deux adultes et un enfant	Saint-Claude/ Guadeloupe	Agence Nouvelles Frontières, Levallois Perret (92)	* 3 155 €
Agent de Maîtrise Principal Deux adultes	Fort de France/La Martinique	Agence Vernin Melun (77)	*1 774€
Adjoint administratif principal  1ère classe —  Deux adultes	Saint-Denis/La Réunion	Agence Vernin Melun (77)	*2 604.11 €

<sup>\*</sup>Les tarifs indiqués s'entendent sous réserve d'augmentation de la part des compagnies aériennes, notamment sur les fluctuations des carburants.

## APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

ACCEPTE d'octroyer un congé bonifié pour les agents demandeurs remplissant les conditions. PREND EN CHARGE les frais de voyage des agents et leur famille sous certaines conditions (conjoint et enfants à charge). OCTROIE aux agents concernés, au titre de l'indemnité de cherté de vie, un supplément de rémunération de 40 % de son traitement brut indiciaire (Martinique et Guadeloupe) et 35 % de son traitement brut indiciaire (La Réunion). AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget de la collectivité.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0



Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
C		d. Camaail massaiain al des	10

#### POINT 22: CONVENTION D'OBJECTIFS ASSAD'RM - ANNEE 2021

## Présentation par Maryse AUDAT

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de poursuivre notre partenariat avec l'association ASSAD'RM en 2021 pour maintenir les interventions à domicile d'aide à la personne auprès de nos administrés âgés et/ou handicapés.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'ASSAD'RM pour l'année 2021.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 33
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

POINT 23 : EXONERATION DE REDEVANCE POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'EXPLOITATION DU CINEMA « LA GRANGE » A VAUX-LE-PENIL

#### Présentation par Julien GUERIN

CONSIDERANT que depuis octobre 2018 et pour une période de trois ans, la commune a confié la gestion de son cinéma à la société CINEODE au travers d'une convention portant Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public pour l'exploitation du cinéma « La Grange » moyennant une redevance annuelle de 5 000 €. CONSIDERANT que la crise sanitaire liée au virus COVID 19 a entraîné la mise en place par le gouvernement de mesures d'urgences sanitaires et notamment l'interdiction de la poursuite d'activité des cinémas. CONSIDERANT que ces mesures et leurs conséquences ont eu un impact direct sur ces établissements et qu'il est nécessaire de préserver la continuité de cette activité. CONSIDERANT que la Ville de Vaux-le-Pénil souhaite prendre des mesures exceptionnelles d'accompagnement pour l'exploitant du cinéma, en le dispensant de versement de redevance pour le premier trimestre 2021. CONSIDERANT que la redevance pour un trimestre représente une enveloppe de 1 250.00 €.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

**APPROUVE** l'exonération de paiement de redevance pour une période de trois mois sur le premier trimestre 2021 d'un montant de 1 250.00 € pour l'exploitant du cinéma « la Grange », la société CINEODE Place Yves Brinon – BP 57 – 02300 CHAUNY

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

<u>POINT 24 : DESIGNATION DES MEMBRES REMPLAÇANT MONSIEUR BATISSE AU SEIN DE LA CCSPL ET DU</u> <u>COMITE DE JUMELAGE</u>



Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
		d. Caracil manusiainal du	

#### Présentation par Monsieur le Maire

**CONSIDERANT** la démission de Monsieur BATISSE en date du 5 novembre 2020 de son poste de conseiller municipal, **CONSIDERANT** que Monsieur BATISSE avait été désigné au sein du comité de Jumelage et de la CCSPL, il convient de le remplacer sur les deux instances précitées,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

DESIGNE Jean Marc JUDITH au sein de la CCSPL en remplacement de Monsieur Jean-Paul BATISSE.

**DESIGNE** Laurent VANSLEMBROUCK **au sein du comité de Jumelage** en remplacement de Monsieur Jean-Paul BATISSE

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

<u>POINT 25 : AUTORISATION DE COTISATION A L'ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS</u> D'INTERCOMMUNALITE DE SEINE-ET-MARNE (AMF 77)

#### Présentation par Monsieur le Maire

**CONSIDERANT** la mise à disposition de nombreux outils et de services pour les élus afin de les conseiller, les informer et les accompagner dans l'exercice de leur mandat, **CONSIDERANT** l'appel à cotisation 2021 transmis par l'AMF 77,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

**AUTORISE** l'adhésion de la Commune à l'AMF pour 2021 pour un montant de 2 785.25 €. **INSCRIT** les crédits nécessaires correspondants à la cotisation annuelle de la commune au chapitre 011 article 6281. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 33
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

POINT 26: DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

#### Présentation par Monsieur le Maire

**CONSIDÉRANT** la demande de la CAMVS de désigner 2 représentants (1 membre titulaire et 1 membre suppléant) pour siéger au sein de la CLECT.

## APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL



Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
C		du Consoil municipal du	10 2021

**DESIGNE** Monsieur le Maire en tant que membre titulaire et Mme Fatima ABERKANE-JOUDANI en tant que membre suppléant parmi ses conseillers municipaux pour siéger au sein de la CLECT.

Le groupe « Vaux-le-Pénil notre ville, notre vie » fait la proposition de souhaiter voire désigner Laurent VANSLEMBROUCK membre suppléant.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

**POUR: 26** 

CONTRE: 7 (Ms BEAULNES-SERENI et VALENTE, Ms ESPRIT, JUDITH, MICHEL, GAVARD et pouvoir de VANSLEMBROUCK)

ABSTENTION: 0

<u>POINT 27 : MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE SAINT-PIERRE-LES-</u> NEMOURS, MONTEREAU-FAULT-YONNE ET FONTENAY-TRESIGNY

#### Présentation par Michel GARD

**CONSIDERANT** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny;

## APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

APPROUVE l'adhésion des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne), APPROUVE la modification du périmètre du SDESM suite à l'adhésion de ces trois communes, AUTORISE Monsieur le maire à notifier à Monsieur le Président du SDESM la présente délibération, AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

## La séance est levée à 00h26

Monsieur le Maire

Le secrétaire de séance

Henri DE MEYRIGNAC

Julien GUERIN